



## Vie brisé par mon frère

Par **condette david**, le **05/03/2017** à **22:20**

Bonjour

Ma femme durant sont enfance elle a été victime d'abus d'inceste par sont oncle celui-ci a fini en prison ,

Il y a moins d'un ans , on héberge sont frère a notre domicile car il était en galère tout ce passe très bien ,  
jusqu'au jour ou elle apprend que celui-ci à effectuer des attouchement et des acte sexuel ( rapport , attouchement , ... ) a sont autre soeur ,

Cela a tellement détruit ma femme sa lui a refait revenir tout sont passé quel a subi par son oncle et ne sens remet pas ,

Es ce que ma femme a le droit de déposé plainte pour cela contre sont frère ? si oui quel genre de plainte doit'elle faire ?

Cordialement .

Par **Visiteur**, le **05/03/2017** à **23:10**

Bonsoir,

Oui, elle peut porter plainte, mais encore faudra t il que sa soeur confirme...

Par **Visiteur**, le **06/03/2017** à **08:41**

Bonjour,

je ne vois pas comment votre femme peut déposer plainte pour sa sœur ? On ne peut pas, me semble t'il , déposer plainte pour quelqu'un d'autre ?!